

Prestations santé réservées aux particuliers (salariés, non salariés et assimilés)

Tiers payant uniquement pour les prestations hospitalisation, excepté pour les résidents du département du Tarn (81), Tiers Payant hospitalisation et maladie.

Garanties conformes à la définition des contrats solidaires qui intègrent les deux prestations de prévention suivantes :

- le dépistage de l'hépatite B,
- l'ensemble des vaccins prévus selon l'article 1 de l'arrêté du 08/06/2006 (diphtérie, tétanos, poliomyélite, rubéole, haemophilus influenzae B).

Les taux et les montants indiqués (forfait par année civile) sont ceux du remboursement cumulé de la Sécurité Sociale (ou de votre caisse de régime obligatoire) et de la Mutuelle du Rempart, dans la limite des frais engagés sur la base de remboursement (BRSS) en vigueur au 01/01/2022. Toute évolution de la BRSS pourra entraîner des modifications du niveau de nos remboursements.

En respect de l'article L.871-1 du code de la Sécurité Sociale et de ses textes d'application, nous ne remboursons pas les franchises ainsi que la baisse de la part légale en cas de non respect du parcours de soins.

- (1) Nous consulter
- (2) En chirurgie :
 - Enfants de moins de 15 ans et adulte handicapé : sans limite.
 - Adulte : 15 jours si intervention ≥ 250€.
 - Adulte de plus de 70 ans : sans limite si intervention ≥ 210€.
 En hospitalisation médicale :
 - Enfant jusqu'à 12 ans et adulte handicapé : limité à 15 jours par année civile.
- (3) Prestations sans tiers payant
- (4) Chirurgie : durée illimitée
Hospitalisation Médicale : 120 jours par année civile dont limitation à 40 jours en neuropsychiatrie.
Maison de convalescence, maison de régime et assimilés, maisons d'enfants à caractère sanitaire : nous consulter.
- (5) Jusqu'à 47 € par nuit en clinique et tarif conventionnel en hôpital :
 - Chirurgie et maternité : durée illimitée.
 - Hospitalisation médicale : 90 jours par année civile dont Neuropsychiatrie 40 jours.
 - Prestation non prise en charge en maison de convalescence, maison de régime et assimilés.
- (6) Dans la limite de 5 jours par an
- (7) Après accord Sécurité Sociale
- (8) Ostéopathie ou Chiropractie ou Etiopathie ou Podologie / Pédiatrie ou Consultation Diététicien / Nutritionniste : prise en charge sur facture d'un praticien diplômé mentionnant la fédération dont il relève. Acupuncture ou Consultation Psychomotricien : prise en charge sur prescription médicale.
- (9) Montant forfaitaire par acte et par an. Remboursement jusqu'à 4 par famille (2 adultes + 2 enfants ou 1 adulte + 3 enfants) après accord de notre médecin conseil.

SERVICES INCLUS
REMPART ASSISTANCE
REMPART AVANTAGES
REMPART PATRIMOINE
REMPART PARENTALITE

REMPART MUTUELLE

Siège Social - 1, rue d'Austerlitz - CS 27261
31072 Toulouse cedex 6
www.rempartmutuelle.fr

HOSPITALISATION

HOSPITALISATION	
CHIRURGIE ET HOSPITALISATION MÉDICALE	
Honoraires - Examens préalables - Frais de séjour	100%
Indemnités forfaitaires en cas d'urgence (1)	oui
Frais d'accompagnant (repas + lit) (2) + (3)	jusqu'à 25 €/jour
Dépassements d'honoraires du chirurgien et de l'anesthésiste en chirurgie : remboursement à hauteur de 50 % du montant des honoraires conventionnés, dans la limite de 500 € (3)	oui
Dépassements d'honoraires du chirurgien et de l'anesthésiste en chirurgie ambulatoire : 50 % du dépassement dans la limite de 500 € (3)	oui
Cure thermique en milieu hospitalier	oui
MATERNITÉ	
Frais d'accouchement	100%
Dépassements d'honoraires du gynécologue et de l'anesthésiste : remboursement à hauteur de 50 % du montant des honoraires conventionnés, dans la limite de 500 € (3)	oui
Fécondation in vitro	-
Allocation maternité	-
I.V.G. (Interruption Volontaire de Grossesse)	100%
FORFAIT JOURNALIER (4)	Frais réels
CHAMBRE PARTICULIÈRE (5)	jusqu'à 47 €/nuit
CHAMBRE PARTICULIÈRE EN AMBULATOIRE (6)	15 €/jour
FRAIS DE TRANSPORT (7)	100%

MALADIE

MALADIE	
PHARMACIE, HONORAIRES ET ACTES MÉDICAUX	
Pharmacie	100%
Honoraires médicaux (consultations, visites, ...)	100%
Radios, densitométrie osseuse et traitements par rayon	100%
Analyses de laboratoire	100%
Piqûres et soins infirmiers	100%
Massages et rééducation (kinésithérapeute)	100%
Autres auxiliaires médicaux (orthophoniste, podologue,...)	100%
Forfait audioprothèse	350 €
Petite orthopédie (ceinture de maintien, bas de contention, semelles,...)	150%
DENTAIRE	
Soins dentaires	100%
Prothèses Dentaires	
• remboursées par la Sécurité Sociale	200%
• non remboursées par la Sécurité Sociale	-
Inlay Core - Onlay	150%
Orthodontie	
• remboursée par la Sécurité Sociale	175%
• non remboursée par la Sécurité Sociale (BR reconstituée)	-
Implantologie (jusqu'à 2 par an)	200 €/unité
Parodontologie	400 €/an
OPTIQUE	
Ophtalmologie, orthoptie	100%
Fournitures Optiques	
Lunettes	
• Monture	jusqu'à 60 €
• Verres Unifocaux	jusqu'à 110 € (55 €/unité)
ou Verres Multifocaux	jusqu'à 160 € (80 €/unité)
ou Lentilles acceptées par la Sécurité Sociale	jusqu'à 170 € (85 €/unité)
ou Lentilles refusées par la Sécurité Sociale (3)	jusqu'à 170 € (85 €/unité)
Traitement au laser de la Myopie ou autre chirurgie réfractive (3)	170 €/oeil

AUTRES

AUTRES	
AUTRES PRESTATIONS (3)	
Franchise pour actes lourds supérieurs à 120 €	oui
Ostéopathie ou Chiropractie ou Etiopathie ou Podologie/Pédiatrie ou Acupuncture ou consultation Diététicien/Nutritionniste ou Psychomotricien (8)	4 séances 25 €/séance
Cure Thermale hors Hôpital (barème forfaitaire) (1) + (7)	100% + 160 €
PRÉVENTION (3)	
Traitement anti-tabac sur prescription médicale, après épuisement participation R.O (1)	200 €
Vaccins anti-grippe, contre la méningite et le choléra	oui
Forfait actes hors nomenclature non remboursés Sécurité Sociale (1)	70 €
Test de dépistage du cancer du côlon	oui
SPÉCIAL SPORTIFS (3)	
Certificat médical attestant de l'absence de contre indication à la pratique du sport CACI, réalisé par un médecin de sport (9)	30 €